

## L Développer une stratégie bois-énergie interservices

### OBJECTIF GLOBAL

La mesure doit déterminer si la valorisation thermique du bois usagé doit être encouragée sur le territoire valaisan et comment la stratégie énergétique cantonale peut intégrer au mieux la ressource représentée par le bois usagé indigène.

### PILOTES ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN, le [SEFH](#) et le [SFNP](#)

Les partenaires sont : [UVTD](#), [ATRED](#), [Ecoenergy Valais](#), autres exploitants de centre de collecte de bois

### ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

CHF 50'000.- mandat externe

Augmentation des ressources humaines au sein du groupe déchets du SEN requise (estimée à environ 5%)

### ACTION L1

**Le plan d'actions doit débuter par la réalisation d'un état des lieux de la situation permettant de déterminer :**

- les flux de matières en Valais et hors canton, en particulier lors des fluctuations saisonnières (tonnages, provenances)
- la surface nécessaire, à l'échelle du canton, au stockage du bois usagé
- les possibilités de mutualisation de places (mise en réseau des places, collaboration public-privé)
- la demande actuelle et future en énergie (projets existants, en cours) en fonction de la saisonnalité et du contexte mondial actuel (pénuries, crises)
- comparaison à l'échelle suisse, voire européenne, par la réalisation d'un benchmarking

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR DE SUIVI	TEMPORALITÉ
Déterminer les flux de matières, les besoins de stockage et les besoins en énergie	Réalisation d'une étude de flux / approfondissement de l'étude Sofies	Moyen terme (3 à 5 ans)

### ACTION L2

Sur la base de cet état des lieux, **une stratégie bois-énergie tenant compte des enjeux énergétiques pourra être développée par les services cantonaux**. Cette stratégie devra réévaluer l'actualité des conclusions de l'étude Sofies de 2018, reconsidérer le moratoire cantonal de 2006 ainsi que le rôle de l'Etat dans la valorisation du bois usagé indigène. Elle doit se baser sur un écobilan complet de la valorisation matière du bois usagé et sur une analyse de la chaîne de valeur en considérant ce qui est réinvesti dans l'économie locale.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR DE SUIVI	TEMPORALITÉ
Développer une stratégie de valorisation énergétique du bois usagé indigène sur le territoire cantonal	A déterminer en fonction des conclusions de l'état des lieux (par exemple km parcourus)	Long terme (5 à 10 ans)